

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
CLARAC – LIEOUX - PIHOURC**

Séance du 28 avril 2011

PROJET DE COMPTE RENDU

La Commission Locale d'Information et de Surveillance des Centres d'Enfouissement Techniques de CLARAC, de LIEOUX et de PIHOURC s'est réunie le 28 avril 2011 à 16H00, dans les bâtiments administratifs de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de PIHOURC, sous la présidence de Madame Dominique-Marie FELIX, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de SAINT GAUDENS.

Outre Mme la Secrétaire Générale, étaient présents :

M. PUISSEGUR	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet
M. LEHIMAS	Représentant de la DDT
M. FERAUT	Maire de Latoue
M. BARUTAUD	Maire de Lieoux
M. ABADIE	Représentant Mme le Maire d'Aspet
M. SANCHEZ	Vice-Président du SIVOM
M. POUZOL	SIVOM St Gaudens/Montrejeau/Aspet
Mme d'ANTERROCHE	SIVOM St Gaudens/Montrejeau/Aspet
Melle OTT	SIVOM St Gaudens/Montrejeau/Aspet
M. SENLANNE	Représentant Collectif Environnement Santé
M. CABE	Représentant AAPPMA
M. PALAO	Sous-Préfecture de Saint Gaudens
M. VERGE-BORDEROLLE	Représentant Association « Nature Comminges »
M. DUMAS	SOGREAH
M. GERMAIN	Inspecteur des Installations Classées DREAL
Mme NICOLAS	Représentante de la DREAL

Madame FELIX ouvre la séance, excuse l'absence de Monsieur le Sous Préfet et de MM. RIVAL et SANS, récemment désignés par le Conseil Général, remercie les membres présents, puis rappelle l'ordre du jour de la réunion. Elle donne la parole au Représentant du SIVOM pour la présentation du rapport d'exploitation du centre.

.../...

I- Rapport d'exploitation

Mme D'ANTERROCHES présente le bilan d'activité de l'installation pour 2010. Elle indique que le tonnage traité s'élève à 83280 tonnes, ce qui représente une augmentation du volume par rapport à 2009 (77380 tonnes). Cette augmentation s'explique par l'accueil des déchets du Département 65 (prévu jusqu'en 2013).

Elle précise que les DIB sont en baisse par rapport à 2009, il en est de même pour les mâchefers.

M. PUISSEGUR confirme que l'augmentation du tonnages de déchets en 2010 est lié à l'accueil des déchets du SMTD 65 depuis la fermeture de Capvern, 10700 t en 2010 sachant que l'année était incomplète (12000 t/an prévus année pleine).

Mme D'ANTERROCHES précise que l'ensemble des déchets ménagers est globalement en baisse.

M. PUISSEGUR confirme la diminution des déchets ménagers et l'augmentation du tri réalisé. Il informe du dépôt de bilan de l'Entreprise ASSEMAT spécialisée dans le recyclage de chiffons, qui avait ouvert un marché avec l'Afrique. La perte pour le SIVOM est évaluée à 340 000€.

Mme D'ANTERROCHES informe de la création d'un quai de déchargement situé sur la rive gauche. Le plan d'exploitation rive gauche a été réactualisé par la Sogreah.

Elle présente ensuite le prévisionnel d'exploitation pour l'année 2011 et indique que le tonnage prévisionnel de déchets est estimé à environ 84 000 tonnes.

M. PUISSEGUR aborde le problème de traitement des déchets des commerçants et des artisans. Actuellement leurs déchets ne sont pas acceptés dans toutes les déchetteries du département et les tarifs sont parfois différents. Il indique qu'une réflexion pour homogénéiser cette situation est à l'étude dans le cadre du SYSTOM des Pyrénées.

Il précise que le SIVOM de Luchon est dorénavant inclus dans la Communauté de Communes.

Mme FELIX précise que le SIVU de Lalanne n'existe plus non plus.

Mme D'ANTERROCHES présente la gestion des lixiviats des 3 sites. Elle note une baisse de production de lixiviats de 16% en 2010 par rapport à 2009 (23 000 tonnes en 2010 par rapport à 26 000 tonnes en 2009).

Elle indique que la production de lixiviat est corrélée aux phénomènes pluviométriques. Et qu'en 2010 leur gestion a été rendue plus homogène :

- site de Pihourc : production de lixiviat en baisse en 2010 ;
- site de Liéoux : augmentation de la production à partir de juillet car dans le cadre de l'extension, le bassin de rétention a été démonté et les lixiviats ont été dirigés vers le bassin de Pihourc ;
- site de Clarac : production en baisse ; les lixiviats sont toujours acheminés vers la station mixte de Fibre Excellence / Ville de St Gaudens.

Elle fait ensuite un point sur les analyses et précise qu'il y a toujours un dépassement des valeurs en arsenic.

M. DUMAS confirme que les résultats d'analyses sont associés à la pluviométrie et qu'il est normal que les valeurs remontent en été par manque d'eau.

Mme D'ANTERROCHES présente la gestion du réseau du biogaz. Elle rappelle les travaux de forage de 8 puits sur le casier 5 et la réalisation de 405 m de tranchées de captage sur les alvéoles exploitées.

Elle précise que les résultats d'analyses des gaz en sortie de torchères pour 2010 sont inférieurs aux valeurs de rejets réglementaires sauf pour la torchère ES1000 dont le léger dépassement en concentration de poussières se justifie par le fait qu'elle n'a pas un fonctionnement normal.

Pour 2011 les résultats sont conformes.

Elle précise également que les analyses des gaz en sortie de moteurs sont conformes pour 2010 sauf pour le moteur GE qui a une concentration en COVNM légèrement supérieure au seuil réglementaire, cela se justifie par le fait qu'il fonctionne moins souvent.

Pour 2011 les résultats sont conformes.

Elle indique que la production annuelle d'électricité est en augmentation pour 2010 et que 83,5% du biogaz capté a été valorisé

Elle présente ensuite les résultats des analyses d'eaux souterraines et indique qu'il n'y a pas de dépassement sur 3 piézomètres. Cependant, suite à un dépassement sur le piézomètre PZ2 en amont, un nouveau piézomètre va être installé plus en amont du site pour définir un nouveau point zéro.

II- Modification des prescriptions techniques de l'arrêté d'exploitation

Mme D'ANTERROCHES informe qu'une demande de modification des conditions d'exploitation de l'ISDND de Pihourc a été envoyée au Préfet le 14 mars 2011 compte tenu de la nouvelle orientation de ne pas rejeter dans la Noue. Elle précise que les analyses des eaux IBGN sont en cours sur la parcelle dédiée au Taillis à Très Courte Rotation (**TTCR**).

M. CABE demande si le fond doit être isolé des TTCR.

M. DUMAS répond par la négative et explique que la tranchée drainante située en dessous de la partie cultivée retient les métaux lourds.

Mme D'ANTERROCHES détaille le calendrier prévisionnel de la mise en service de l'installation. Elle prévoit un passage du dossier au CODERST de juin, les travaux de réhabilitation fin 2011 – début 2012 et une mise en service pour fin juin 2012.

M. GERMAIN explique la procédure.

M. DUMAS présente le procédé de traitement des lixiviats.

Le traitement des lixiviats projetés est composé de 3 modules successifs : traitement biologique (réacteurs), ultra-filtration et osmose inverse.

Une évaporation des lixiviats traités est prévue ainsi qu'une unité de cogénération.

Ces travaux s'accompagnent d'une réorganisation des dispositifs de collecte et une augmentation des volumes de stockage (avec la mise en service de Pihourc 2 notamment).

Les eaux traitées sont utilisées au niveau du TTCR en période de croissance (été), d'autres utilisations sur site sont envisagées comme l'aire de lavage des camions et bennes ou l'arrosage des pistes.

Les boues issues du traitement sont concentrées par évaporation, permettant de séparer le distillat et les boues concentrées, qui sont stabilisées (chaux/ciment), un test de lixiviation est effectué avant de les stocker sur site, puis elles sont conditionnées en big-bag sur l'ISDND ;
La solution était déjà pour partie présentée dans le dossier de demande d'autorisation de Pihourc 2 en 2007, l'étude technique détaillée a été développée ensuite.

Une 2^{ème} cheminée va faire son apparition, pour la chaudière de cogénération en complément de la valorisation énergétique existante sur le biogaz permettant de valoriser 99% du biogaz traité.

M. VERGE-BORDEROLLE demande si les eaux du TTRC seront absorbées par les plantes ou infiltrées dans le sol.

M. DUMAS explique que le procédé est de ramener l'eau aux racines (-30 cm en profondeur) et d'arroser conformément à la gestion d'hydrométrie des sols. Il faut anticiper sur la pluviométrie pour éviter des lessivages de sols qui rejoindraient le milieu naturel. Une tranchée dirigera les eaux en aval et un suivi précis sera mis en place pour analyser les métaux lourds et la gestion des eaux.

M. VERGE-BORDEROLLE demande si la présence de métaux lourds a déjà été constatée.

M. DUMAS que les résultats sont acceptables sauf en cas de lessivage des sols qui ferait suite à une mauvaise exploitation de la parcelle. La concentration en métaux lourds a été divisée par trois.

M. CABE demande la surface du TTRC et la quantité d'eau nécessaire.

M. DUMAS répond que la surface plantée est de 2,5 ha et 10 000 m³ d'eau par an utilisés, soit 1/3 des lixiviats produits, avec un pic en été.

M. VERGE-BORDEROLLE demande le type de plantes choisies

M. DUMAS précise que le paysagiste a opté pour différents types de saules. Des bambous avaient éventuellement été envisagés mais cette espèce n'a finalement pas été retenue. Un suivi attentif de cette parcelle sera effectué par le SIVOM pour développer ce procédé s'il se révèle efficace.

Mme FELIX remercie **Mme D'ANTERROCHES** pour cette présentation et demande aux membres de la CLIS leur avis réglementaire sur le projet de modification de l'arrêté préfectoral d'exploitation du centre.

Les membres de la CLIS émettent un avis favorable à l'unanimité.

III- Groupe de travail Landes de Couscoul

Mme D'ANTERROCHES informe que le groupe de travail est prévu pour le 14 juin 2011. L'ordre du jour portera en partie sur la présentation détaillée des recensements. Le CREN est convié à cette réunion de travail.

Elle présente ensuite les analyses des chairs de poissons et sédiments effectuées par Ecolab et précise que les résultats reçus en mars 2011 sont conformes à la réglementation.

M. CABE souhaite un complément d'informations, notamment une comparaison de la baisse de concentration entre le point amont et le point aval.

M. POUZOL répond qu'il transmettra cette demande

M. CABE demande s'il existe un plan pour éviter que cette pollution des chairs arrive à Toulouse.

M. DUMAS précise que des analyses sont réalisées dans le ruisseau Le Sarté, un prélèvement est effectué en amont, un autre à l'entrée du site et un dernier à l'aval. Des analyses annuelles sont prévues également dans la Noue.

M. CABE explique qu'il est préférable d'éviter les concentrations dans les matériaux vivants.

Melle OTT présente le réseau de nez :

- 6 nouveaux membres en 2011

- taux de participation constant

- le nombre de jours avec odeurs relevés par communes et par membres

L'étude révèle que les odeurs sont surtout ressenties l'été, lors de jours de travaux réalisés pour la création de drains, en période d'arrêt des torchères et en période de compostage.

Elle parle ensuite de la caractérisation des odeurs.

IV- Questions diverses

M. VERGE-BORDEROLLE propose d'inviter l'association AREMIP (M. Jean-Michel PARDE) pour le groupe de travail du 14 juin.

M. CABE regrette que les supports de présentation et le projet d'arrêté n'aient pas été envoyés aux participants avant la CLIS.

M. GERMAIN explique que le projet d'arrêté ne peut être transmis qu'après passage au CODERST.

M. PUISSEGUR remercie les membres de la CLIS pour le travail réalisé.

Mme FELIX constate une grande prise en compte par le SIVOM des différentes demandes formulées lors des CLIS, et remercie l'équipe du SIVOM pour la qualité du travail effectué et pour la transparence de l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 17h30